



(Extrait de l'arrêté d'ouverture N° 2022-41-CONC du 8 décembre 2022 PORTANT OUVERTURE DU CONCOURS D'ANIMATEUR - SESSION 2023)

AVIS DE CONCOURS

Le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'Eure organise pour le compte des départements de l'Eure, du Calvados, de la Manche, de l'Orne et de la Seine-Maritime les concours interne, interne spécial et externe, et le 3^{ème} concours de :

ANIMATEUR TERRITORIAL (session 2023)

CONDITIONS D'INSCRIPTION

Le Concours externe est ouvert aux candidats titulaires d'un titre ou diplôme professionnel et inscrit au répertoire national des certifications professionnelles, classé au moins au niveau 4 (nouvelle nomenclature) délivré dans les domaines correspondant aux missions confiées aux membres du cadre d'emplois telles que définies à l'article 2 ou d'une qualification reconnue comme équivalente dans les conditions fixées par le décret du 13 février 2007 ;

Le concours interne comporte deux voies : le concours interne et le concours interne spécial. Les conditions de ces 2 voies sont les suivantes :

1°) Le Concours interne est ouvert aux fonctionnaires et agents de l'Etat, des collectivités territoriales et des établissements publics qui en dépendent, y compris ceux mentionnés à l'article 2 de la loi n° 86-33 du 9 janvier 1986 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière, aux militaires ainsi qu'aux agents en fonction dans une organisation internationale intergouvernementale à la date de clôture des inscriptions, comptant au moins quatre ans de services publics au 1^{er} janvier de l'année au titre de laquelle le concours est organisé ;

2°) Le Concours interne spécial est ouvert aux agents territoriaux spécialisés des écoles maternelles justifiant d'au moins quatre ans de services effectifs dans un emploi d'agent territorial spécialisé des écoles maternelles au 1^{er} janvier de l'année au titre de laquelle le concours est organisé.

Le 3^{ème} concours est ouvert aux candidats justifiant, au 1^{er} janvier 2023, de l'exercice pendant une durée de quatre ans au moins, d'une ou de plusieurs activités professionnelles, quelle qu'en soit la nature, d'un ou de plusieurs mandats de membre d'une assemblée élue d'une collectivité territoriale ou d'une ou de plusieurs activités en qualité de responsable, y compris bénévole, d'une association. La durée de ces activités ou mandats ne peut être prise en compte que si les intéressés n'avaient pas, lorsqu'ils les exerçaient, la qualité de fonctionnaire, de magistrat, de militaire ou d'agent public (art.36 loi 84-53). Par dérogation, les activités syndicales des candidats bénéficiant d'une décharge d'activité de services ou mis à disposition d'une organisation syndicale sont prises en compte. Les périodes au cours desquelles l'exercice d'une ou plusieurs activités ou d'un ou plusieurs mandats aura été simultanément ne sont prises en compte qu'à un seul titre.

Nombre de postes au concours :

Concours externe	Concours interne	Concours interne spécial	Troisième concours
29	30	2	4

Dates de retrait, de dépôt des candidatures et date de l'épreuve écrite

Période de retrait des dossiers d'inscription : du 7 mars 2023 au 12 avril 2023

Date limite de dépôt des candidatures : 20 avril 2023

Date des épreuves écrites : 21 septembre 2023

L'épreuve écrite se déroulera dans le département de l'Eure de l'EURO à VAL DE REUIL et/ou EVREUX.

Le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'Eure se réserve la possibilité, au regard des éventuelles contraintes matérielles ou sanitaires d'organisation de prévoir d'autres centres d'examen pour accueillir les candidats et veiller au bon déroulement des épreuves. Ces derniers resteraient dans le département de l'Eure.

Modalités d'inscription

➤ Retrait des dossiers d'inscription : du 7 mars 2023 au 12 avril 2023 :

① Soit lors d'une préinscription sur le site Internet (téléprocédure) du Centre de Gestion organisateur : www.cdg27.fr (rubrique concours, Préinscription)¹ ou en utilisant la plateforme d'inscription nationale www.concours-territorial.fr¹.

Des ordinateurs seront mis à disposition des candidats n'ayant pas accès à internet et/ou souhaitant faire une préinscription par voie dématérialisée au Centre de Gestion de l'Eure aux horaires d'ouverture (voir cadre ci-après), pendant lesquels des agents du Centre de Gestion les accompagneront, si nécessaire.

Attention : la préinscription ne constitue pas une inscription définitive au concours ou à l'examen. Le Centre de Gestion ne validera l'inscription qu'à réception, avant la date limite de dépôt des dossiers³, du dossier complété, daté et signé, et accompagné des pièces demandées.

② Soit à l'accueil du Centre de Gestion 27²,

③ Soit par voie postale³ : adresser une demande écrite individuelle comportant les nom et adresse du demandeur au Centre de Gestion de l'Eure (à l'adresse ci-après).

➔ Pour les demandes écrites de dossier : joindre une enveloppe format A4 libellée aux nom et adresse du demandeur, affranchie au tarif en vigueur pour un poids de 200 grammes

➤ Retour des dossiers d'inscription : le 20 avril 2023 dernier délai.

① Soit par voie postale au Centre de gestion de l'Eure³

② Soit par voie dématérialisée, les candidats pourront déposer leur dossier d'inscription dûment complété et signé dans leur espace sécurisé du site internet du Cdg 27 : www.cdg27.fr et clôturer leur inscription⁴,

③ Soit à l'accueil du Centre de Gestion de l'Eure²

MISE EN GARDE : L'inscription au concours constitue une décision individuelle. En conséquence, pour les candidats choisissant le dépôt du dossier par voie postale, il appartient au candidat de transmettre **personnellement** son dossier original dans le délai imparti en s'assurant qu'il est suffisamment affranchi. Quel que soit le mode de dépôt du dossier d'inscription, tout incident dans sa transmission, quelle qu'en soit la cause (retard, perte, ...), engage la responsabilité de l'émetteur et entraîne un refus systématique d'admission à concourir. Si le dossier n'est pas envoyé dans ces délais, la préinscription sera alors annulée. Tout dossier d'inscription adressé au Centre de Gestion de l'Eure, qui ne serait que la photocopie d'un autre dossier d'inscription ou d'un dossier d'inscription recopié, sera considéré comme non-conforme et rejeté. De même, les captures d'écran ou leurs impressions ne seront pas acceptées. Aucun dossier de candidature transmis par télécopie ou messagerie électronique ne sera accepté. Seront acceptés uniquement les dossiers originaux (signature manuscrite originale) ou dossier transmis en dématérialisation, après signature, par un dépôt sur l'espace sécurisé du candidat (voir procédure téléchargeable sur le site du CDG 27).

Pour information : Les candidats aux concours devront, en cas de succès, justifier de leur aptitude physique à occuper l'emploi considéré, conformément aux dispositions du décret du 30 juillet 1987 et pour toute information complémentaire, veuillez contacter le service concours du CDG 27.

Centre de Gestion 27	10 bis rue du Docteur Michel Baudoux – BP 276 – 27002 EVREUX Cedex. Tel : 02.32.39.23.99	Horaires d'ouverture : du lundi au jeudi : de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h30 le vendredi : de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 16h30
----------------------	---	---

¹ Minuit (clôture des inscriptions)

² Aux horaires d'ouverture (voir ci-dessus)

³ Cachet de la poste faisant foi

⁴ Avant minuit (date limite de dépôt des dossiers)